

**« REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU  
DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU  
SPORT SPÉCIALITÉ « PERFECTIONNEMENT SPORTIF » MENTION  
« CANYONISME »**

<p><b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b></p> <p><i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p><b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b></p> <p><i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i></p>	<p><b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b></p> <p><i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-52 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe III du présent arrêté.</p>	
		<p><b>MODALITES D'EVALUATION</b></p>	<p><b>CRITERES D'EVALUATION</b></p>
<p><b>UC1 - CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION</b></p>			
<p><b>Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de canyoning</b></p> <p>Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs en prenant en compte les caractéristiques physiques, cognitives et psychiques des publics impliqués</p> <p>Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous</p> <p>Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure de canyoning en lien avec les spécificités des publics encadrés</p> <p>Elaboration et partage de programmes sportifs en canyoning adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun</p> <p>Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap</p>	<p>C1.1 - Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués</p> <p>C1.2 - Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués</p> <p>C1.3 - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques,</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en canyoning</li> <li>- une soutenance orale.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrit son action dans le cadre des orientations et des valeurs de la structure de canyoning, dans une perspective éducative et intégrative</li> <li>- Participe à des diagnostics sur un territoire</li> <li>- Inscrit son action dans le cadre des politiques publiques locales</li> <li>- Prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés et leurs caractéristiques spécifiques</li> <li>- Agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux</li> <li>- Implique les bénévoles dans la conception en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun afin de favoriser la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous</li> <li>- Définit les objectifs d'un projet d'action</li> <li>- Propose les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics</li> </ul>

	motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués		pour répondre aux objectifs et aux besoins particuliers des publics. - Organise la mise en œuvre de démarches participatives - Conçoit des démarches d'évaluation - Compose une équipe d'intervenants en favorisant la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous - Élabore un budget prévisionnel - Négocie avec sa hiérarchie les financements du projet d'action - Prend en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel
--	--	--	--

**UC2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION**

<p><b>Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de canyonisme</b></p> <p>Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous</p> <p>Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers</p> <p>Définition des choix techniques et stratégiques</p> <p>Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé</p> <p>Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires</p>	<p>C2.1 - Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous</p> <p>C2.2 - Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur</p> <p>C2.3 - Gérer la logistique des programmes d'action</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en canyonisme</li> <li>- une soutenance orale.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participe au recrutement en veillant à respecter l'intégration de tous</li> <li>- Anime les réunions au sein de la structure de canyonisme en adaptant les objectifs, plan d'actions, démarches et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous</li> <li>- Met en œuvre les procédures de travail adaptées aux caractéristiques spécifiques des acteurs</li> <li>- Participe aux actions de tutorat dans la structure de canyonisme en prenant en compte les caractéristiques spécifiques du tuteur</li> <li>- Facilite les démarches participatives au sein de la structure de canyonisme afin de favoriser l'intégration de tous</li> </ul>
--	---	---	--

	C2.4 - Animer la démarche qualité		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagne le développement des membres de l'équipe en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de manière à favoriser l'intégration</li> <li>- Représente la structure de canyoning</li> <li>- Conçoit une démarche de communication</li> <li>- Participe aux actions des réseaux partenaires</li> <li>- Contrôle le budget des actions programmées</li> <li>- Gère les partenariats financiers</li> <li>- Planifie l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels adaptés aux caractéristiques des publics</li> <li>- Rend compte de l'utilisation des moyens financiers</li> <li>- Anticipe les besoins en termes logistique</li> <li>- Organise la maintenance technique</li> <li>- Veille au respect des procédures de travail</li> <li>- Adapte le programme d'action en cas de nécessité</li> <li>- Effectue le bilan des actions réalisées</li> </ul>
<b>UC3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN CANYONISME</b>			
<p><b>Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en canyoning</b></p> <p>Proposition de programme de perfectionnement sportif dans la cadre des objectifs de la structure de canyoning</p> <p>Définition des modes d'intervention à caractère technique</p> <p>Proposition des démarches de perfectionnement</p> <p>Encadrement des apprentissages techniques en canyoning</p>	<p>C3.1 - Conduire une démarche d'enseignement en canyoning</p> <p>C3.2 - Conduire une démarche d'entraînement en canyoning</p> <p>C3.3 - Conduire des actions de formation en canyoning</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>1) Une épreuve certificative commune aux UC 3 et 4 relative à la conduite d'une séance d'enseignement, à partir de la production d'une fiche de séance, sur tout ou partie d'une grande course dans un canyon comportant au moins un critère de classement de niveau</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définit une progression pédagogique en canyoning</li> <li>- Conduit un enseignement collectif en canyoning</li> <li>- Régule son intervention en fonction des réactions du public</li> <li>- Évalue un cycle d'enseignement en canyoning</li> <li>- Définit le plan de perfectionnement sportif en canyoning</li> <li>- Conduit l'entraînement en canyoning</li> </ul>

<p>Conduite des temps de perfectionnement en canyonisme</p> <p>Analyse les potentiels et les limites des pratiquants</p> <p>Accompagnement des pratiquants dans l'analyse de leur pratique</p> <p>Conception des interventions dans le champ de la formation en canyonisme</p> <p>Mise en œuvre de situations formatives en canyonisme</p>		<p>4 et faisant l'objet d'un entretien portant sur la démarche pédagogique et les aspects sécuritaires.</p> <p>2) Une seconde épreuve permettant l'évaluation de l'UC3 est composée de la réalisation d'un entretien s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la production d'un document écrit relatif à un cycle de perfectionnement sportif en canyonisme portant sur la préparation à la réalisation d'une grande course</li> <li>- la démarche de formation conduite auprès d'un pratiquant lui permettant la réalisation du cycle de perfectionnement susmentionné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadre un groupe dans le cadre du perfectionnement en canyonisme</li> <li>- Évalue le cycle de perfectionnement sportif en canyonisme</li> <li>- Élabore des scénarios pédagogiques en canyonisme</li> <li>- Prépare les supports de ses interventions en canyonisme</li> <li>- Met en œuvre une situation formative en canyonisme</li> <li>- Adapte son intervention aux réactions des stagiaires en canyonisme</li> <li>- Évalue des actions de formation en canyonisme</li> </ul>
<b>UC 4 : ENCADRER LE CANYONISME EN SÉCURITÉ</b>			
<p><b>Encadrement du canyonisme en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même</b></p> <p>Encadrement du canyonisme en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité canyonisme</p> <p>Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en canyonisme</p>	<p>C 4.1 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en canyonisme</p> <p>C4.2 - Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C 4.3 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en canyonisme</p> <p>C 4.4 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en canyonisme</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>1) Une épreuve certificative commune aux UC 3 et 4 relative à la conduite d'une séance d'enseignement, à partir de la production d'une fiche de séance, sur tout ou partie d'une grande course dans un canyon comportant au moins un critère de classement de niveau 4 et faisant l'objet d'un entretien portant sur la démarche pédagogique et les aspects sécuritaires.</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évalue ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en canyonisme</li> <li>- Explicite les différents éléments de la démonstration technique en canyonisme</li> <li>- Met en œuvre des démarches pédagogiques adaptées permettant au pratiquant d'expérimenter la discipline en sécurité.</li> <li>- Évalue et anticipe les risques objectifs et potentiels liés à la pratique du canyonisme pour le pratiquant</li> <li>- Maîtrise le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en canyonisme</li> </ul>

		<p>2) Une seconde épreuve permettant l'évaluation de l'UC4 est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de mises en situation d'assistance et de déclenchement de secours</li> <li>- la préparation et la réalisation d'une sortie en équipe comportant au moins un critère de classement de niveau V5 et/ou A4, portant sur le franchissement d'obstacles complexes en sécurité, faisant l'objet d'un entretien portant sur les aspects techniques et sécuritaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évalue les risques objectifs liés au contexte de pratique du canyonisme</li> <li>- Anticipe les risques juridiques liés à la pratique du canyonisme et au milieu dans lequel il se pratique</li> <li>- Assure la sécurité passive des équipements du canyonisme</li> <li>- Prévient les comportements à risque en canyonisme</li> <li>- Agit, ou fait appel à un tiers lorsqu'il rencontre ses propres limites en cas de maltraitance des mineurs et des personnes vulnérables.</li> </ul>
--	--	--	---